



ACADÉMIE DE VERSAILLES

***Le Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.)
en enseignement général
aux examens du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.)***

***Lycée professionnel, Lycée polyvalent
E.R.E.A, G.R.E.T.A, et C.F.A. habilité***

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Septembre 2004

AVANT-PROPOS

La présente brochure a été élaborée par des Inspecteurs de l'Education Nationale, des formateurs et des professeurs de lycée professionnel.

Les documents proposés : des fiches d'évaluation et leurs modes opératoires, ont pour but de vous aider dans la mise en œuvre du nouveau dispositif d'évaluation en C.C.F., dans les domaines des arts appliqués, du français et de l'histoire-géographie, des mathématiques et des sciences, de la vie sociale et professionnelle, de l'anglais.

Mais tout d'abord, définissons ce qu'est le Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.).

Le C. C. F.

Le CCF est un mode d'évaluation certificative en cours de formation, sur des compétences et des savoirs. Il est pratiqué par les formateurs, au sein de leur classe, dans le cadre d'un examen réglementaire.

L'évaluation en CCF est obligatoire pour tous les établissements publics, privés sous contrat et la formation continue dans un établissement public. Les autres établissements de formation et notamment les centres de Formation d'Apprentis (CFA), doivent être habilités pour mettre en œuvre le CCF.

Le chef d'établissement, chef du centre d'examen, est responsable du bon déroulement de la mise en œuvre du CCF.

Un dossier d'évaluation est constitué pour chaque candidat par l'équipe pédagogique. Il comprendra les fiches de synthèses et sera accompagné des productions du candidat. Ce dossier sera conservé dans l'établissement et pourra être mis à la disposition du jury de délibération et des corps d'inspection. Il sera conservé durant un an après la publication des résultats.

SOMMAIRE

Avant-propos 2

Références 4

- Programmes et horaires ;
- Documents d'accompagnement des programmes ;
- Modalités d'évaluation des programmes ;
- Traitement des absences ;
- Sites internet académiques.

La mise en œuvre du CCF:

- *Arts appliqués et culture artistique* 5
- *Lettres-Histoire-Géographie/ECJS* 9
- *Mathématiques-Sciences* 17
- *Vie Sociale et Professionnelle* 22
- *Langue vivante : anglais* 31

Enseignements généraux
***Arts appliqués et cultures artistiques, Français, Histoire-géographie,
Mathématiques-Sciences, Vie sociale et professionnelle, de l'anglais***

Références

Programmes et horaires

Mise en place du nouveau dispositif relatif au CAP :
BO n° 10 du 9 mai 2002.

Organisation et horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous
statuts scolaires préparant aux CAP :
BO n° 21 du 23 mai 2002.

Programmes d'enseignement général :
BO Hors-série n° 5 du 29/08/2002.

Documents d'accompagnement des programmes

Brochures CNDP

ou

Documents téléchargeables sur le site du Ministère :
http://www.eduscol.education.fr/D0048/r_CAP.htm

Modalités d'évaluation de l'enseignement général

BO n° 29 du 17 juillet 2003 ;
BO n° 41 du 6 novembre 2003, Circulaire n° 2003-190.

Traitement des absences

BO n° 10 du 9 mai 2002.

Sites internet académiques des disciplines

Arts appliqués et cultures artistiques : www.ac-versailles.fr/pedagogi/arts-appliques
Lettres-Histoire-Géographie : www.ac-versailles.fr/pedagogi/lettres-histoire-lp

Mathématiques-Sciences : <http://www.mathsc.fr.st>

Vie Sociale et Professionnelle : www.eduscol.education.fr/biotechnologies

Tous les BO et les documents téléchargeables sont accessibles **par les sites
académiques.**

***ARTS APPLIQUES et
CULTURES ARTISTIQUES***

NOTE DE L'INSPECTION RELATIVE AU CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION EN ARTS APPLIQUES AU CAP

Textes de référence :

Journal Officiel n° 81 du 6 avril 2002. Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au certificat d'aptitude professionnelle.

Journal Officiel du 27 juin 2003. Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

BO Hors série n°5 du 29 août 2002, « Programme d'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques pour les certificats d'aptitude professionnelle ».

BO n°29 du 17 juillet 2003. « Modalités d'évaluation de l'enseignement général du CAP ».

Outre les compétences à évaluer pour chacune des épreuves, ces bulletins officiels informent, de façon générale, sur la durée préconisée et les périodes de l'année scolaire qui semblent les plus adéquates à la mise en place des contrôles en cours de formation.

ORGANISATION :

1. Planifier les dates des périodes d'évaluation et les transmettre au chef d'établissement, afin d'en assurer l'archivage et la diffusion auprès des élèves (note d'information, panneau d'affichage, convocations).
2. Remettre à l'élève un document portant mention de la vie scolaire. Il l'informer de la période, du lieu et du coefficient de chaque épreuve.
3. Produire une feuille d'émargement pour chacune de ces évaluations et la conserver
4. Archiver les copies dans l'établissement.
5. Mettre à jour et archiver la fiche d'évaluation officielle à l'issue de chaque contrôle
6. Fournir les justificatifs (fiches d'évaluation et sujets) au service des examens et concours concerné avant la date de délibération du jury.
7. Reporter les notes de toutes les situations d'évaluation sur la fiche d'évaluation.
8. Exprimer la note finale sur 20, s'il y a lieu, en point décimaux, arrondie au ½ point supérieur.

CAS PARTICULIERS :

A/ L'élève qui a changé d'établissement entre la première et la seconde année de formation :

- Il convient d'entrer en contact avec l'établissement d'origine afin d'obtenir la fiche comportant les résultats du premier CCF ainsi que la copie.
- Si la fiche est manquante, l'établissement d'accueil doit organiser un contrôle équivalent aux compétences à évaluer de la première année, ceci avant la mise en place du ou des autres CCF.

B/ L'élève absent :

- En cas d'absence il convient de reprogrammer un contrôle en cours de formation.
- En fin d'année, dans le cas persistant d'une absence de note à un contrôle, l'équipe pédagogique et le chef d'établissement avertiront l'inspecteur de la spécialité. Les cas particuliers seront traités au vu d'un ensemble d'éléments dont les productions de l'élève, les certificats et documents officiels (fiches d'évaluation).

Rappel :

- La note finale, mentionnée sur la fiche officielle est une proposition de l'enseignant soumise à l'avis du jury. C'est pourquoi les résultats notés ne doivent pas être transmis aux élèves
- Chaque contrôle en cours de formation doit valider l'ensemble des compétences affichées dans la fiche officielle.

ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES - ÉPREUVE FACULTATIVE

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne.

1 - Le contrôle en cours de formation (CCF)

L'évaluation repose sur la constitution et la présentation par le candidat d'un dossier permettant aux évaluateurs d'apprécier son parcours et ses résultats.

L'évaluation s'effectue lors de la dernière année de formation, au cours de deux situations successives et complémentaires qui sont de poids égal.

Dans les deux situations, l'évaluation est assurée par l'enseignant d'arts appliqués ayant assuré la formation dans la discipline et dans la mesure du possible, par le partenaire ayant participé à la formation dans l'ensemble optionnel.

Une proposition de note est établie, sur 20 points, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation (à mi parcours) : notée sur 10 points

Le candidat constitue un dossier de synthèse sur un thème qu'il a choisi.

Ce dossier, réalisé dans le cadre de l'enseignement et dans le temps scolaire comprend :

- d'une part, une étude concernant l'ensemble commun obligatoire du programme et portant sur l'un des trois domaines du design : de « produit », de « communication », « d'espace et d'environnement » ;
- d'autre part, une étude concernant l'ensemble optionnel et portant sur l'une des quatre options.

Les deux parties du dossier peuvent être mises en relation.

Limité à 10 feuillets au format A4, le dossier est composé :

- d'une recherche documentaire (textes, photographies, références, etc...) ;
- de productions issues des observations personnelles du candidat (croquis, photographies, images numériques, etc.) et de textes brefs.

L'évaluation prend en compte :

- la collecte, le choix, le classement et la hiérarchisation de l'information qui doivent être méthodiques ;
- l'exploration de la documentation qui doit être sélective et analytique.

Deuxième situation d'évaluation (en fin de formation) : notée sur 10 points

En s'appuyant sur le dossier de synthèse réalisé précédemment, le candidat poursuit l'étude dans les mêmes conditions par des recherches personnelles (esquisses, documents visuels rendant compte d'un projet de réalisation) traitant d'une question limitée, définie en accord avec le professeur d'arts appliqués, et éventuellement, avec le partenaire de l'ensemble optionnel.

Cette partie est limitée à 5 feuillets au format A3 maximum.

Le dossier ainsi complété est présenté oralement par le candidat aux évaluateurs au cours d'un entretien d'une durée maximale de 10 minutes.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
- que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond à un cahier des charges limité ;
- que les choix sont justifiés ;
- que la présentation est claire, exprimée dans un langage correct et précis, utilisant le vocabulaire technique approprié.

Certificat d'aptitude professionnelle

Contrôle en cours de formation de l'épreuve « arts appliqués et cultures artistiques »

FICHE D'ÉVALUATION

Session :	CAP :
Nom et prénom de l'élève :	Nom de l'enseignant :
Établissement :	

Première situation d'évaluation : constitution du dossier de synthèse
(10 feuillets A4 maximum, composé d'une recherche documentaire, de productions issues des observations personnelles du candidat et de textes brefs)

Ensemble commun obligatoire			
Thème :			
Domaine du design : produit ou communication ou espace*			
Critères d'évaluation	-	=	+
La recherche documentaire (textes, photographies, références, etc.) est diversifiée, les choix sont signifiants.			
Le classement et la hiérarchisation de l'information sont effectués avec méthode.			
L'exploration de la documentation est sélective, elle est conduite de façon analytique.			
Les productions personnelles (croquis, photographies, images numériques, textes brefs, etc.) rendent compte des observations et sont formellement satisfaisantes.			

NOTE 1. /05

Ensemble optionnel			
Thème :			
Option : arts du son ou arts visuels ou patrimoines ou spectacle vivant*			
Critères d'évaluation	-	=	+
La recherche documentaire (textes, photographies, références, etc.) est diversifiée, les choix sont signifiants.			
Le classement et la hiérarchisation de l'information sont effectués avec méthode.			
L'exploration de la documentation est sélective, elle est conduite de façon analytique.			
Les productions personnelles (croquis, photographies, images numériques, textes brefs, etc.) rendent compte des observations et sont formellement satisfaisantes.			

NOTE 2. /05

NOTE A (1.+2.) /10

Deuxième situation d'évaluation : Dossier de synthèse et présentation orale
(Complément du dossier de synthèse limité à 5 feuillets A3 maximum : recherches personnelles et présentation orale d'une durée maximale de 10 minutes)

Question traitée :

Critères d'évaluation	-	=	+
Les recherches personnelles montrent que les expérimentations sont ouvertes et que diverses pistes sont explorées.			
La proposition de réalisation est sélectionnée avec pertinence, elle correspond à un cahier des charges limité, elle est justifiée.			
L'expression (esquisses, documents visuels, brefs commentaires...) est formellement satisfaisante.			
La présentation orale est claire, elle est exprimée dans un langage correct et précis ; le vocabulaire technique est utilisé.			

* rayer les mentions inutiles

NOTE B /10

NOTE A+B /20

LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE

Évaluation en CCF en français-histoire-géographie au CAP

Questions/réponses pour la mise en place du CCF

Comment la note du CCF est elle obtenue ?

La note donnée dans le cadre du CCF et proposée au jury du CAP est la moyenne de quatre notes obtenues par le candidat au cours de deux situations d'évaluation.

Chaque situation comprend une partie en français et une partie histoire géographie chacune notée sur 20.

Une [fiche en français](#) et une [fiche en histoire géographique](#) assurent la traçabilité du CCF (en cas de changement de professeur par exemple) et sont conservées dans l'établissement.

Une [fiche de synthèse](#) pour chaque candidat récapitulant les deux situations d'évaluation formule la proposition de note au jury du CAP et permet de la contextualiser par rapport au groupe classe. (épreuve UG1)

Quelle organisation adopter ?

En accord avec le chef d'établissement, le formateur informe les candidats et éventuellement les familles des dates et heures des situations d'évaluation (convocation ou inscription sur le carnet de correspondance).

Comment gérer les absences ?

En cas d'absence d'un candidat, le chef de centre est juge de la pertinence du motif invoqué. Si l'absence est justifiée, le formateur propose au candidat une autre situation d'évaluation. Dans tous les cas, la note finale est obtenue par la somme des notes sur 20, divisée par quatre.

Français

Première situation d'évaluation

Qui évalue ?

Le formateur .

Quand intervient l'évaluation ?

Au cours de la formation. En fin de première année, ou éventuellement, en début de deuxième année pour le CAP en deux ans. Au cours de la seconde moitié de la formation pour les CAP en 1 an.

Tous les candidats ou une partie des candidats sont évalués le moment voulu en fonction des compétences acquises.

Comment se déroule t-elle ?

Elle se déroule sur une durée maximale de quinze jours et s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Elle se déroule dans la salle de classe et s'inscrit dans la continuité des séances d'écriture précédemment proposées par le formateur. Elle comporte trois étapes. (cf BO n°29)

Etape 1 (quarante minutes)

La situation d'évaluation s'appuie sur un texte fictionnel qui n'est pas obligatoirement découvert lors de la séance. Il a pu servir lors d'une séance de lecture, faire partie d'un groupement déjà étudié, être un extrait d'une œuvre intégrale abordée en classe.

On demande au candidat de produire un texte (la longueur est définie par le formateur selon le niveau) qui peut être une suite de texte, un changement de point de vue (énonciation), un changement de forme (dialogue, portrait, article de presse ; rédaction de bulles de B.D., etc...)

Etape 2 (quarante minutes)

Reprise de la production. Le formateur propose au candidat une grille de remédiation individuelle et/ou collective.

Les consignes ne se limitent pas à la correction orthographique ou grammaticale. Elles aident à transformer le texte sur certains de ses aspects limités (cohérence de l'énonciation par rapport au sujet de départ, enrichissement lexical, insertion d'éléments descriptifs dans le cours d'une narration, développement et enrichissement des propositions incises dans un dialogue...).

Ce travail de reprise peut être :

- individuel (chaque texte d'élève comporte les consignes et conseils du formateur)
- en groupe (lecture des textes réflexion par le groupe, propositions d'amélioration.
- collectif (mise en exergue d'une difficulté récurrente à résoudre ou d'un point fort à systématiser.)

Le formateur propose également, pour faciliter la réécriture, des outils de remédiation (dictionnaires, cours précédents, textes exemples, didacticiels d'écriture...) (cf chapitre 6 du document d'accompagnement)

Etape 3 (quarante minutes)

Le candidat finalise et valorise sa production par une mise au net si possible à l'aide d'un traitement de textes (utilisation des correcteurs automatiques, format, mise en page adaptés au genre d'écrit ...)

Selon le genre du texte, on peut également le finaliser en choisissant des supports variés : affiche, carte postale, calligraphie, recopie...

Quel barème utiliser ?

La finalité de l'évaluation en CCF ne saurait se distinguer de celle de l'enseignement de français en CAP qui vise à permettre à l'élève de se réapproprier l'écriture. On ne se contentera donc pas d'évaluer simplement le résultat obtenu mais l'ensemble du processus. Il s'agit d'apprécier les qualités d'expression et de communication et particulièrement la maîtrise de la langue.

Proposition de notation :

Première production (autonomie dans la production et aptitude à s'approprier les consignes) de 0 à 5 points.

Réécriture (mettre en œuvre des outils de remédiation) de 0 à 10 points.

Mise au net (aptitude à mener un projet à terme) de 0 à 5 points.

Deuxième situation d'évaluation

Quand intervient elle ?

Au cours du 3ème trimestre de la seconde année de formation (en fonction des PFE)

Comment se déroule-t-elle ?

Pour la première partie (français) les candidats répondent par écrit à des questions. La durée de passation est d'une heure trente minutes.

Il n'y a pas d'étape d'amélioration.

Quel support et quel questionnement ?

Le support peut être : un document iconographique, un texte fictionnel ou texte professionnel.

Le questionnement comprend deux parties :

- des questions de vocabulaire et de compréhension portant sur le document support.
- une production de texte (un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée...) 15 à 20 lignes. ([cf chapitre 6 du document d'accompagnement](#))

Quel barème utiliser ?

On apprécie les qualités de lecture et d'analyse de textes fictionnels, professionnels ou de documents iconographiques. On évalue aussi les capacités d'expression de communication et la maîtrise de la langue.

Le formateur fixe le barème en fonction des compétences attendues par le questionnement.

Les questions de compréhension et le travail d'écriture sont évalués de manière équilibrée.

Les questions de compréhension ne donnent pas lieu à une évaluation de l'expression. La maîtrise de la langue est évaluée dans le travail d'écriture.

Histoire Géographie

Qui évalue ?

Le formateur de la discipline. Il peut être assisté –dans la mesure du possible- par un membre de l'équipe pédagogique.

Quand a lieu l'évaluation ?

La première situation peut avoir lieu en fin de première année de CAP ou au début de la seconde lorsque les compétences attendues sont jugées acquises par tout ou partie des candidats.

Lors de la 1^{ère} situation d'évaluation, les exigences s'inscrivent dans la progressivité des apprentissages. On ne peut exiger dès cette première situation d'évaluation que les candidats aient acquis les compétences terminales.

La seconde évaluation a lieu au cours de la seconde année de formation.

L'évaluation peut se dérouler pendant les séances normalement inscrites à l'emploi du temps. Les élèves ou les apprentis peuvent assister à la passation d'un des leurs camarades.

Comment se déroule –t-elle ?

Préalable

Les candidats individuellement ou en groupe constituent un dossier comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes images, graphiques, cartes, tableaux...)

Le choix des documents répond à une problématique. Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse rédigée par les candidats.

Ces documents sont choisis par rapport à un des [thèmes généraux du programme](#).

Remarque

Le travail de l'année ne se résume pas à l'élaboration du dossier. On mène des activités d'histoire et de géographie pendant chacune des deux années de formation. Il n'y a pas une année consacrée à l'histoire et une année consacrée à la géographie.

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel.

Situation 1

Le candidat présente oralement son dossier pendant 5 minutes.

Ensuite, au cours d'un entretien de 10 minutes, le candidat répond à des questions sur son dossier ou sur des points de sa présentation orale. (A partir des questions du formateur, il justifie ses choix,

précise des éléments de son analyse, rectifie des erreurs éventuelles, apporte des informations complémentaires...)

Situation 2

Déroulement identique à la situation 1.

Si le dossier de la situation 1 porte sur un thème d'histoire celui de la situation 2 porte sur un thème de géographie, et inversement.

Comment évaluer ?

On évaluera globalement la prestation orale du candidat (présentation du dossier et entretien.)

Il s'agit d'apprécier les qualités de lecture et d'analyse de documents historiques ou géographiques, les qualités d'organisation et d'argumentation, la capacité à mobiliser des connaissances d'histoire ou de géographie et la qualité de l'expression orale.

Un dossier jugé peu satisfaisant peut donner lieu à une bonne prestation. On appréciera en outre le choix et la justification de la problématique, la capacité à justifier le choix des documents par rapport à cette problématique. La mobilisation des connaissances (relatives au dossier) et l'emploi par le candidat d'un vocabulaire historique ou géographique participent aussi de la notation. Le formateur peut contractualiser avec ses élèves les connaissances et le vocabulaire à mobiliser lors de l'évaluation.

Nom et prénom du candidat : Etablissement :	UG 1 EPREUVE DE FRANÇAIS ECRIT	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE spécialité : session :
--	---	---

SITUATION 1 : dates de passation : / /

Références du texte fictionnel support :

Production écrite demandée :

Lors des 3 étapes	}	le candidat a dû : <ul style="list-style-type: none"> • s'approprier des consignes, • mettre en œuvre une remédiation, • finaliser sa production. 	Note sur 20 : Avis de l'évaluateur :
-------------------	---	--	---

SITUATION 2 : date de passation :

Nature et références du support :

Nature du travail d'écriture :

récit	dialogue	description	portrait	opinion argumentée
-------	----------	-------------	----------	--------------------

Lors des activités de lecture et d'écriture	}	le candidat a dû : <ul style="list-style-type: none"> • comprendre et/ou réutiliser un vocabulaire donné, • comprendre le sens du texte, • justifier une réponse, • rédiger un texte cohérent et conforme à la consigne donnée, • respecter les contraintes de la langue écrite. 	Note sur 20 : Avis de l'évaluateur :
---	---	---	---

Nom et prénom du candidat :	UG 1 EPREUVE D' HISTOIRE GEOGRAPHIE ORAL	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
Etablissement :		spécialité :
		session :

SITUATION 1 , date de passation : **histoire** **géographie**

Titre du dossier :

Lors de l'exposé et de l'entretien	le candidat a dû, à l'oral :	Note sur 20 : Avis de l'évaluateur :
	<ul style="list-style-type: none"> • présenter le dossier, les documents, • lier les documents à une problématique, • justifier - le choix des documents, - ses affirmations, <ul style="list-style-type: none"> ➤ En utilisant un vocabulaire historique ou géographique, ➤ en mobilisant ses connaissances en histoire-géographie. 	

SITUATION 2, date de passation : **histoire** **géographie**

Titre du dossier :

Lors de l'exposé et de l'entretien	le candidat a dû, à l'oral :	Note sur 20 : Avis de l'évaluateur :
	<ul style="list-style-type: none"> • présenter le dossier, les documents, • lier les documents à une problématique, • justifier - le choix des documents, - ses affirmations. <ul style="list-style-type: none"> ➤ En utilisant un vocabulaire historique ou géographique, ➤ en mobilisant ses connaissances en histoire-géographie. 	

**FICHE DE SYNTHÈSE A ADRESSER AU JURY
& A CONSERVER EN COPIE DANS L'ETABLISSEMENT**

Nom et prénom du candidat : Etablissement :	PROPOSITION DE NOTE DESTINEE AU JURY UG 1 FRANÇAIS ET HISTOIRE- GEOGRAPHIE (coefficient 3)	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE spécialité : session :
--	---	---

SYNTHÈSE des 4 évaluations en CCF

BO n° 29 du 17 juillet 2003 : L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation évaluent des compétences complémentaires, à parts égales. L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisageable de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Première situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence. Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc...; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

- Deuxième partie (histoire – géographie)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée. Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique

Deuxième situation d'évaluation

- Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

- Deuxième partie (histoire – géographie)

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

SITUATION 1		SITUATION 2	
Français	Histoire-Géographie	Français	Histoire-Géographie
/20	/20	/20	/20

Note la plus haute de la classe : /20

Note moyenne de la classe : /20

Note la plus basse de la classe : /20

NOTE PROPOSEE AU JURY :

/20

(somme des quatre évaluations divisée par quatre)

MATHEMATIQUES

-

SCIENCES

Evaluation en CCF en CAP en mathématiques & physique - chimie

Deux situations d'évaluation située dans la seconde partie de la formation :

Première situation d'évaluation : notée sur 10

➤ réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) de 3 ou 4 pages maximum

- d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, en physique ou en chimie ;
- en liaison directe avec la spécialité ;
- prenant appui sur la formation en milieu professionnel ou l'expérience professionnelle.

➤ présentation orale (individuelle) 10 min maximum

Questions sur les connaissances et les compétences des activités relatées.

La note est individuelle et attribuée en prenant principalement en compte la qualité de la prestation orale.

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Deux parties d'égale importance

➤ partie mathématique :

- évaluation écrite ;
- notée sur 10 ;
- de durée totale d'environ 1 h ;
- fractionnée dans le temps en 2 ou 3 fois.

➤ partie physique – chimie :

- évaluation expérimentale (TP) ;
- notée sur 10 (7 pour l'activité, 3 pour le compte-rendu) ;
- de durée totale d'environ 1 h ;
- fractionnée dans le temps en 2 ou 3 fois.

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales.

Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Évaluation en CCF

Unité de mathématiques-sciences (physique chimie)

Année scolaire :

Établissement :

Nom et prénom du candidat :

CAP :

Première situation d'évaluation

durée : 10 min maximum

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Points</i>
Dossier (pertinence du sujet, investissement du candidat, contenu et présentation du dossier)		/2
Prestation orale (qualité de l'exposé, cohérence et logique, présentation, expression, élocution...)		/5
Questionnement (qualité des réponses autour du thème portant sur les mathématiques ou les sciences physiques du dossier)		/3
Première situation d'évaluation :		/10

Évaluation en CCF

Unité de mathématiques-sciences (physique chimie)

Année scolaire :

Établissement :

Nom et prénom du candidat :

CAP :

Deuxième situation d'évaluation

Mathématiques

	Thème	Durée	Note (/10)
1 ^{er} CCF			
2 ^{ème} CCF			
3 ^{ème} CCF			
Note proposée			

Physique – chimie

	Thème	Durée	Note (/10)
1 ^{er} CCF			
2 ^{ème} CCF			
3 ^{ème} CCF			
Note proposée			/10

Les situations évaluent les compétences terminales.

Deux ou trois évaluations sont proposées au cours de la deuxième moitié de la formation.

La durée totale en mathématiques ou en physique - chimie est d'environ 1 h.

En physique - chimie la note de 10 se décompose en : 7 pour les compétences expérimentales ;
3 pour le compte-rendu.

Fiche de synthèse

Évaluation en CCF

Unité de mathématiques et sciences physique

Année scolaire :

Établissement :

Nom et prénom du candidat :

CAP :

Note proposée au jury : / 20

Première situation d'évaluation	Deuxième situation d'évaluation	
	Mathématiques	Physique – chimie
/ 10	/ 10	/ 10

Remarques du formateur :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Enseignement et évaluation de la Vie Sociale et Professionnelle en C.A.P.

1 - Horaires d'enseignement (texte de référence : B.O. du 22 mai 2002)

1^{ère} année (0+1) = 1 heure par groupe* par semaine

2^{ème} année (0,5+1) = 0,5 heure en classe entière et 1 heure par groupe* par semaine**

* seuil de dédoublement : 19 élèves

** un aménagement horaire peut être envisagé.

2 - Programme d'enseignement (texte de référence : B.O. hors série du 29 août 2002 : "Les enseignements généraux en CAP")

Il est composé de cinq parties :

- L'individu dans son parcours professionnel,
- L'individu dans l'entreprise,
- L'individu au poste de travail,
- L'individu acteur des secours*,
- L'individu consommateur avisé.

Il précise les différentes compétences à mettre en œuvre dans les activités pédagogiques.

*Pour la partie : "L'individu acteur des secours", le référentiel intègre une formation de base au secourisme. Cette formation doit s'appuyer sur l'un des deux dispositifs nationaux existants : S.S.T. (*Sauveteur Secouriste du Travail*), A.F.P.S. (*Attestation de Formation aux Premiers Secours*).

La préparation du S.S.T. ou de l'A.F.P.S. est une obligation. Le S.S.T. est à privilégier. Le moniteur peut être le professeur de V.S.P., un autre collègue diplômé de l'établissement ou un intervenant.

3 - Document d'accompagnement

Il a été diffusé dans les établissements en septembre 2003, il précise les démarches et méthodes à mettre en œuvre pour cet enseignement.

4 - Evaluation (texte de référence : B.O. N° 29 du 7 juillet 2003)

Pour les structures habilitées, l'évaluation de la V.S.P. en C.A.P. se déroule sous forme d'un contrôle en cours de formation (C.C.F.).

Questions/réponses pour la mise en place du C.C.F. pour le C.A.P. en Vie Sociale et Professionnelle

Comment la note du C.C.F. est elle obtenue ?

La note donnée dans le cadre du CCF et proposée au jury du C.A.P. est l'addition des trois notes obtenues par le candidat au cours des deux situations d'évaluation.

La situation 1 comprend deux parties écrites :

Evaluation écrite notée sur 7 points

Travail personnel écrit du candidat noté sur 7 points

La situation 2 comprend :

Evaluation pratique de secourisme lors de la formation S.S.T. ou A.F.P.S.

Une [fiche de synthèse](#) pour chaque candidat récapitulant les deux situations d'évaluation formule la proposition de note au jury du CAP (épreuve de V.S.P.).

Quelle organisation adopter ?

En accord avec le chef d'établissement, le formateur informe les candidats et éventuellement les familles des dates et heures des situations d'évaluation (convocation ou inscription sur le carnet de correspondance).

Comment gérer les absences ?

En cas d'absence d'un candidat, le chef de centre est juge de la pertinence du motif invoqué. Si l'absence est justifiée, le formateur propose au candidat une autre situation d'évaluation. Dans tous les cas, la note finale est obtenue par la somme des notes des deux situations.

PREMIERE SITUATION

1) Evaluation écrite :

Qui évalue : le formateur.

Quand intervient l'évaluation ? En fin de dernière année de formation.

Comment se déroule-t-elle ? Elle se déroule sur une durée d'une heure.

Les questions portent sur l'ensemble du programme à l'exception de la partie 4.2 "Pratique de secourisme". Le sujet proposé tient compte des connaissances acquises et des compétences développées durant la formation.

Cette première partie prend appui sur des situations de la vie professionnelle ou quotidienne simples et variées (articles de presse récents...). ***Une situation utilisant la méthodologie de résolution de problème ou la démarche d'analyse d'un risque doit être présente dans cette évaluation.***

Méthodologie de résolution de problème :

- Identifier le problème posé
- Identifier et mettre en relation les éléments de la situation
- Mobiliser les connaissances
- Proposer des solutions.

La démarche d'analyse d'un risque :

- Identifier à un poste de travail les situations, les phénomènes dangereux, les dommages.
- Repérer les risques encourus
- Indiquer les mesures de prévention mise en œuvre, proposer des solutions.

Pour la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie :

L'identification des risques professionnels

Le repérage des risques professionnels

La sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs :

Risques liés à l'activité physique

Risques liés à la charge mentale

Risque lié au bruit.

Pour la partie 4 : "l'individu acteur des secours" :
 La partie 4.1 "Incendie et conduite à tenir" est évaluée dans cette partie.

Le candidat doit être habitué dans sa formation à utiliser cette méthodologie de résolution de problème et la démarche d'analyse d'un risque. Le public de C.A.P. étant varié et parfois en difficulté, le formateur peut proposer dans son sujet de guider le candidat en lui faisant retrouver à travers la situation présentée les différents points de la méthodologie ou de la démarche.

Quel barème utiliser ?

Le formateur fixe le barème en fonction des compétences et des connaissances attendues par le questionnement.

La méthodologie de résolution de problème ou la démarche d'analyse d'un risque doit être maîtrisée.

2) Travail personnel écrit :

Qui évalue ? Le formateur.

Quand intervient il ? En fin de dernière année de formation.

Comment se déroule-t-il ?

Ce travail est personnel, le candidat doit rédiger un document avec une page de présentation et deux pages de travail (**maximum**).

Ce dossier peut être le résultat de recherches personnelles de l'élève, d'observations sur son lieu de stage ou d'un mini dossier fourni par le formateur afin de guider les candidats. Toutes les informations présentées devront figurer dans le référentiel de V.S.P.. Il n'y aura pas d'oral organisé.

Quel support et quel questionnement ?

Le candidat peut exploiter une documentation relative au parcours professionnel, l'entreprise le poste de travail ou la consommation.

Il peut analyser un risque professionnel : analyse du processus d'apparition d'un dommage dans une situation de travail, une action de prévention.

- Le dossier doit contenir le document étudié (photo, article de presse, une publicité, des articles professionnels...)
- La source documentaire doit être indiquée ainsi que sa date de parution
- Le dossier doit être en lien avec le référentiel de VSP
- Le candidat doit utiliser la méthode de résolution de problème, d'analyse d'un risque ou toute autre méthode proposée dans le document d'accompagnement afin d'analyser la situation qu'il présente
- Des outils, comme le QQQQCP, permettent d'analyser cette situation.
- Quels que soit la méthode, la démarche, les outils utilisés, ils doivent figurer clairement sur le document du candidat.
- La conclusion doit permettre de cerner l'avis de l'élève. Des solutions doivent être proposées pour régler le problème (étude complémentaire, réglementation, actions de prévention envisageables...).
- La présentation générale du dossier sera évaluée : soin, orthographe, rédaction.

Quel barème utiliser ?

Le formateur fixe le barème en fonction des consignes données au candidat. Par exemple :

Indication de la source documentaire	Mise en relation avec le référentiel	Analyse du document Résolution de problème Démarche d'analyse <i>QQQQCP...</i>	Conclusion : Avis de l'élève Proposer des solutions	Présentation du travail Soin Orthographe Rédaction
0,5 point	0,5 point	3,5 points	1,5 point	1 point

DEUXIEME SITUATION

Epreuve pratique de secourisme

Comment se déroule la formation ?

Elle se déroule sur une base de 10 à 12 heures. Tous les élèves doivent suivre cette formation qui s'appuie sur l'un des deux dispositifs nationaux existants : A.F.P.S. ou S.S.T.

La formation se déroule en quatre parties :

- 1) Protection et alerte
- 2) La victime s'étouffe ou saigne abondamment
- 3) La victime est inconsciente
- 4) La victime est consciente et se plaint.

Qui évalue ?

Pour le S.S.T. :

Cas 1 : Le professeur de V.S.P. est moniteur de secourisme. Il organise la formation et la validation du diplôme de secourisme.

Cas 2 : Le professeur de V.S.P. n'est pas moniteur. Le S.S.T est néanmoins préparé parallèlement par les élèves par un moniteur S.S.T.

Pour l'A.F.P.S., s'agissant d'une attestation de formation, l'élève doit avoir suivi l'ensemble du dispositif réglementaire pour obtenir les 6 pts. Dans l'éventualité contraire, un des cas concrets proposés pourra néanmoins servir de situation d'intervention de secourisme afin de procéder à son évaluation selon le barème de la grille de référence. L'évaluation est réalisée par le professeur moniteur ou conjointement dans le cas contraire.

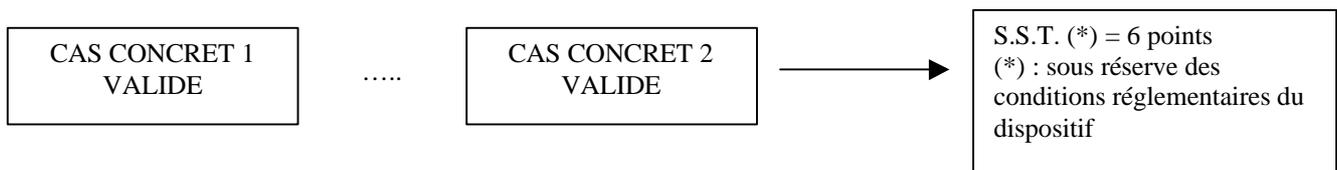
Quand a lieu l'évaluation ?

L'évaluation a lieu à l'issue de la formation de secourisme. Celle-ci peut se faire indifféremment en première ou en seconde année. Il n'est pas nécessaire d'organiser un recyclage pour les élèves formés en première année. Un intervalle de 2 ans est accepté entre la formation initiale et le premier recyclage.

Comment évaluer ?

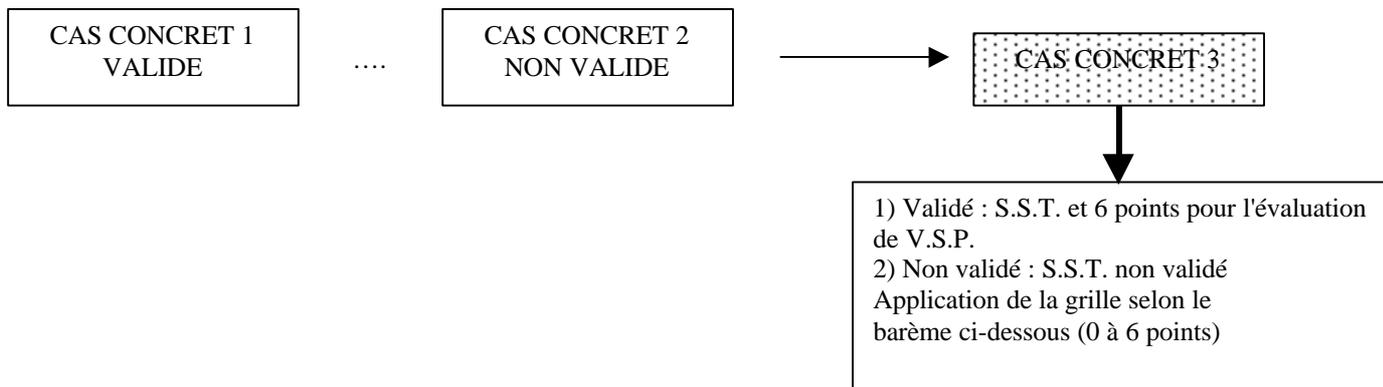
Une situation pratique consistant en une intervention de secourisme (notée sur 6 pts). **Elle exige la présence d'un moniteur de secourisme.**

Cas 1 : Le professeur de V.S.P. est moniteur. Il organise la formation et la validation du diplôme de secourisme. Pour obtenir le S.S.T., deux cas concrets au moins doivent être validés au cours de la formation.



Si l'un des cas concrets n'est pas validé :

Exemple



Barème

NOM DE L'ELEVE :		Date :
	BAREME EN POINT	NOTATION
PROTEGER	1	
ALERTER	1	
SECOURIR	3	
SURVEILLER	0,5	
RASSURER, COUVRIR	0,5	
TOTAL	6	

Cas 2 : Le professeur de V.S.P. n'est pas moniteur. Le S.S.T. est néanmoins préparé parallèlement par les élèves.

1) Si S.S.T. obtenu : 6 points

2) Si S.S.T. non obtenu : mise en place conjointe d'une situation d'intervention de secourisme avec un moniteur et le professeur de V.S.P. avec application du barème (voir ci-dessus).

(Cette situation peut être le cas concret 3 décrit précédemment et donner lieu à l'obtention du S.S.T.).

FICHE A JOINDRE AUX PRODUCTIONS ET A CONSERVER DANS L'ETABLISSEMENT

Nom et prénom du candidat : Etablissement :	EPREUVE DE VSP SITUATION 1 ECRIT	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE Spécialité : Session :
--	---	---

Partie 1 : Evaluation écrite**Date de passation : / /**

Lors de cette évaluation écrite	Le candidat a dû : <ul style="list-style-type: none"> • mobiliser des connaissances. • mettre en œuvre les compétences du référentiel. • mettre en œuvre une démarche • d'analyse de la situation dans sa globalité. 	Note sur 7 : Avis de l'évaluateur :
------------------------------------	--	--

Les questions portent sur l'ensemble des cinq parties du programme.

Pour la partie 3, "l'individu au poste de travail", l'évaluation :

- privilégie :

- l'identification des risques professionnels
- le repérage des risques professionnels
- la sélection de mesures de prévention

- inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels :

- les risques liés à l'activité physique
- les risques liés à la charge mentale
- le risque lié au bruit.

Pour la partie 4, "l'individu acteur des secours" :

Seul le point 4.1 "Incendie et conduite à tenir" est évaluée dans cette partie.

Partie 2 : Travail personnel écrit**Rendu le :** / /

Nature et références du support proposé par l'élève :

Rédaction d'un document de 2 pages maximum	<i>le candidat a dû :</i> <ul style="list-style-type: none">• Collecter un ou des textes en rapport avec le référentiel• Identifier le problème, les éléments de la situation, mettre en relations ces éléments (utiliser des outils ex : QQQQCP...);• Proposer des solutions ou compléter par une étude complémentaire.• Rédiger un texte cohérent et conforme à la consigne donnée.• Utiliser un vocabulaire adapté.• Mettre en œuvre quelques compétences du référentiel.• Rendre un travail soigné.• Vérifier l'orthographe.	Note sur 7 : Avis de l'évaluateur :
---	--	--

Nom et prénom du candidat : Etablissement :	EPREUVE DE VSP Situation 2 Pratique	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE Spécialité : Session :
---	--	---

Lors de la formation S.S.T. ou A.F.P.S.	le candidat a dû : <ul style="list-style-type: none">• Suivre et assister à l'ensemble de la formation.• Mettre en application la procédure à suivre en cas d'accident et effectuer les gestes de secours adaptés.• Etre validé (cas concrets validés ou grille appliquée).	Note sur 6 : NOM du moniteur : Fonction : Avis de l'évaluateur :
---	--	---

**FICHE DE SYNTHÈSE A ADRESSER AU JURY
& A CONSERVER EN COPIE DANS L'ETABLISSEMENT**

Nom et prénom du candidat :	PROPOSITION DE NOTE DESTINEE AU JURY VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (coefficient 1)	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE spécialité : session :
Etablissement :		

SYNTHÈSE des 2 situations en CCF

Le B.O. N°29 du 17 Juil. 2003

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

1 - Contrôle en cours de formation : coefficient 1

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation. Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

1-1 Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points :

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1ère partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points. Les questions portent sur l'ensemble du programme. Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention. L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques

liés à l'activité physique, risques

liés à la charge mentale, risque lié au bruit. Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 "Incendie et conduite à tenir" est évaluée dans cette partie.

2ème partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

1-2 Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points. Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS)) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

SITUATION 1

Evaluation écrite	Travail personnel écrit
/7	/7

SITUATION 2

Intervention de secourisme
/6

Note la plus haute de la classe : /20
Note moyenne de la classe : /20
Note la plus basse de la classe : /20

NOTE PROPOSEE AU JURY :

/20

(somme des deux situations)

LANGUE VIVANTE : ANGLAIS

MODALITES D'EVALUATION DE LA DISCIPLINE « LANGUES VIVANTES » A

L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

A COMPTER DE LA SESSION 2005

La définition des modes d'évaluation de la discipline « Langues Vivantes » figure au Bulletin Officiel n° 29 du 17 juillet 2003, p. 1515.

Les modalités d'application de cette évaluation dépendent du règlement d'examen propre à chaque CAP ainsi que de la position du candidat.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- **1^{er} cas de figure** : le règlement d'examen fait figurer, en plus des trois Unités d'Enseignement Général communes à tous les CAP, une quatrième Unité (UG4) au titre des Unités obligatoires. Dans ce cas, la discipline « Langues Vivantes » est évaluée par le biais du Contrôle en Cours de Formation (CCF)¹ ;
- **2^{ème} cas de figure** : le règlement d'examen fait figurer une Unité Facultative (UF) en sus des trois Unités obligatoires d'Enseignement Général. Cette UF peut concerner, selon le CAP, soit la discipline « Arts Appliqués » soit la discipline « Langues Vivantes ». Si l'UF en question mentionne les Langues Vivantes, la langue éventuellement choisie par le candidat fait alors l'objet d'une évaluation sous forme d'une épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, précédée d'un temps de préparation équivalent, et prend pour support une dizaine de documents étudiés par le candidat au cours de sa formation. Seuls les points au-dessus de 10 sont alors pris en compte pour la délivrance du diplôme.
- **3^{ème} cas de figure** : le règlement d'examen ne fait figurer aucune épreuve facultative. Dans ce cas, la discipline « Langues Vivantes » ne fait pas l'objet d'une évaluation pour la délivrance du CAP en question.

Les modalités précisées ci-dessus s'appliquent aux candidats suivants :

- candidats scolaires (établissements publics et privés sous contrat)
- apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)
- candidats issus de la formation professionnelle continue (établissements publics)

Cas des candidats :

- scolaires (établissements publics et privés **hors** contrat)
- apprentis (CFA et sections d'apprentissage **non** habilités)
- issus de la formation professionnelle continue (établissements **privés**)
- présentant le diplôme par le biais de l'enseignement à distance
- libres

Si ces derniers relèvent du 1^{er} cas de figure, ils subissent une épreuve ponctuelle orale « obligatoire » ; s'ils relèvent du 2^{ème} cas de figure, ils subissent, s'ils la choisissent, une épreuve ponctuelle orale « facultative ». Dans les deux cas, et dans l'hypothèse où le candidat se présente sans documents, l'épreuve prend pour

¹ Ce cas de figure ne concerne, au 20 juin 2004, que les CAP « Café-Brasserie » et « Services Hôteliers » ; L'immense majorité des CAP rénovés jusqu'à présent se situe donc dans le 2^{ème} ou le 3^{ème} cas de figure.